

Conseil Municipal du 21 mars – 19H00

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 – Approbation du compte administratif 2016 ;
- 2 – Approbation du compte de gestion 2016 ;
- 3 – Affectation du résultat ;
- 4 – Vote des taux des taxes locales 2017 ;
- 5 – Vote du budget primitif 2017 ;
- 6 – Délibération RODP ENEDIS 2017 ;
- 7 – Délibération location garage ;
- 8 – Délibération révision indemnités des élus ;
- 9 – Délibération pour demande de subvention 2017 (FAPC) ;
- 10 – Permanences élections présidentielles ;
- 11 – Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures ;

Informations du Maire

Etaient présents : Olivier GROSJEAN – Christian WAGENER – Carole NEYRAT – Martial BEUGNET – Stéphane KIRCHE (arrivé à 19h20) – Marie-Claude PALMACE – Françoise REMONDIÈRE – Dominique HOCQUET – Jean SURDEL – Nathalie SCHOUMACHER – Séverine GOMES – Pascale COLIN – Georges PAUCHARD – Florence LEBETTRE

Excusé ayant donné procuration :

Jean-Bernard TUETÉY procuration à Georges PAUCHARD

Secrétaire de séance : Martial BEUGNET.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter trois points à l'ordre du jour concernant des demandes de subventions au titre :

- de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;
- du Fonds de Soutien à l'Investissement Local ;
- du Dispositif départemental « Saône-et-Loire 2020 ».

Accord à l'unanimité.

POINT N° 1

Objet : Approbation du compte administratif 2016

Considérant que Monsieur Olivier GROSJEAN, Maire, a quitté la salle pour le vote du Compte Administratif,

Monsieur Christian WAGENER, Maire-Adjoint, explique le détail du Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre, qui se résume de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	RÉALISÉ	RESTE A RÉALISER	RÉALISÉ
DÉPENSES	525 521,42 €	73 500 €	858 456,78 €
RECETTES	688 380,67 €		1 221 419,38 €
RÉSULTAT	162 859,25 €	73 500 €	362 962,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE le Compte Administratif 2016,

Accord à l'unanimité.

POINT N° 2

Objet : Approbation du compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives 2016 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes,

les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 3

Objet : Affectation du résultat

Le Maire étant sorti de la salle du Conseil, le Compte Administratif 2016 a été présenté par Monsieur Christian WAGENER, Maire-Adjoint.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Ce jour :

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Pour mémoire : prévision budgétaire : 1 104 334,06 € (virement au 023)
--

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- ❖ Un résultat de clôture de la section de Fonctionnement à hauteur de + **1 221 594,17 €**
- ❖ Un résultat de clôture de la section Investissement (hors restes à réaliser) à hauteur de - **388 780,82 €**
- ❖ Un solde de restes à réaliser déficitaire de **73 500 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE D'AFFECTER :

462 280,82 € en réserve (compte 1068) afin de couvrir le déficit de clôture d'investissement.
--

759 313,35 € soit en report à nouveau de fonctionnement.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 4

Objet : Taux taxes locales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient, avant le vote du budget 2017, et en application du code général des collectivités territoriales, de fixer le montant des taux d'imposition à appliquer pour l'année 2017.

Monsieur PAUCHARD s'étonne de voir qu'il est proposé de procéder à une hausse de la fiscalité locale pour 2017 en ramenant les taux à ceux de 2010, compte-tenu de la revalorisation des bases fiscales (+ 0.40 %) et des excédents reportés d'une année sur l'autre.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du geste fiscal sur la taxe d'habitation et sur le foncier non bâti, approuvé à l'unanimité en 2015, un retour progressif s'opère, depuis cette date, pour revenir aux taux de 2014 (eux même identiques à ceux votés en 2010).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide pour 2017 de :

- **Ne pas augmenter** la taxe sur le foncier bâti ;
- **Fixer les taux à :**

Taxe d'habitation : **11.86 %**
Foncier bâti : **18,65 %**
Foncier non bâti : **61.12 %**

Vote :

- Pour : 12 ;
- Contre : 1 ;
- Abstention : 2.

POINT N° 5

Objet : Budget primitif 2017

Le Budget primitif, qui a été présenté à la Commission Finances, a été voté comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement en dépenses et recettes : **1 855 951,10 €**
- ✓ Section d'investissement en dépenses et recettes : **1 596 091,17 €**
(y compris l'affectation du résultat)

Accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire remet à chaque membre du Conseil Municipal un récapitulatif des investissements prévus pour 2017 qui se répartit de la manière suivante :

VOIRIE	130 000 €
BATIMENTS	315 000 €
EQUIPEMENTS DIVERS	40 000 €
MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	52 000 €
ENVIRONNEMENT	9 000 €
RYTHMES SCOLAIRES	/
PETITE ENFANCE / PERISCOLAIRE *	40 000 €
TOTAL	586 000 €

POINT N° 6

Objet : Délibération RODP ENEDIS 2017

Vu le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Pour l'année 2017, le montant de la redevance pour la Commune s'élève à 200 € par application du décret qui a fixé à 153 € le montant initial de la redevance pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants ;
- Valeurs de la redevance : 153 € + 47 € (coefficient de revalorisation) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne son accord** afin d'émettre un titre exécutoire de 200 € pour autoriser le versement de cette redevance.

Madame le Rédacteur Territorial et Madame la Trésorière sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 7

Objet : Délibération location garage

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de l'EURL Loïse et Compagnie de disposer du garage attenant aux locaux du Groupe scolaire pour parvenir à des problèmes de stockage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- **Mettre à disposition le garage ;**
- **De mettre en place** une contrepartie financière de 30 € par mois.

Vote :

- Pour : 14 ;
- Contre : 0 ;
- Abstention : 1.

POINT N° 8

Objet : Délibération révision indemnités des élus

Vu l'article L.2123-10 et L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Les indemnités de fonction des élus ont été votées comme suit :

- ➔ Indemnités de fonction du Maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- ➔ Indemnités de fonction du 1er Adjoint : 16.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- ➔ Indemnités de fonction du 2ème et 3ème Adjoint : 14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- ➔ Indemnités de fonction du Conseiller Délégué : 14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 9

Objet : Délibération pour demandes de subventions 2017 auprès de divers organismes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs projets d'investissement sont éligibles à plusieurs subventions. Les projets concernés sont les suivants :

Projets éligibles	Subventions	Origines des subventions
Réfection de la toiture de la Mairie	DETR	ÉTAT
Réfection de la toiture de la Boulangerie	FSIL	ÉTAT
Réfection de la toiture de la Boulangerie	Dispositif « Saône-et-Loire 2020 »	DÉPARTEMENT
Voirie de la Route du Buet	FAPC	GRAND CHALON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** le Maire à déposer les demandes de subventions ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 10

Objet : Permanences élections présidentielles

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des scrutins présidentiels du 23 avril et du 7 mai prochain, le bureau de vote sera ouvert de **8 h 00 à 19 h 00**.

Un tableau des permanences sera établi et envoyé à chacun.

POINT N° 11

Objet : Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures

➔ Réunion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Orbize - le 7 mars 2017 :

Monsieur BEUGNET informe les conseillers municipaux que le Comité Syndical du SIA du Bassin de l'Orbize s'est réuni pour la dernière fois afin de clôturer ses comptes. La réunion avait pour objet les points suivants :

- ✓ Approbation du compte administratif 2016 :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	30 333,22 €	40 614,88 €	+ 10 281,66 €
Investissement	51 899,50 €	42 328,90 €	- 9 570,60 €
Totaux	82 232,72 €	82 943,78 €	+ 711,06 €

- ✓ Approbation du compte de gestion 2016 ;
- ✓ Affectation des résultats 2016 :
 - L'exécution du budget de fonctionnement dégage un excédent de 10 281,66 €.
 - L'exécution du budget d'investissement conclut à un déficit de 9 570, 60 €.

Informations du Maire

- Associations :

→ Demandes de subvention sans suite :

- Agence Départementale d'Information sur le Logement (A.D.I.L.) ;
- Toujours Femme.

→ Remerciements pour l'attribution d'une subvention pour 2017 :

Madame WURTZ adresse ses remerciements pour l'octroi de la subvention 2017 à la Bibliothèque.

→ Renouvellement de bureau :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2017, l'Association LES AMIS DE DRACY ont procédé au renouvellement du bureau. Il se compose des membres suivants :

- ✓ *Le Président* : Monsieur SIMARD ;
- ✓ *La Trésorière* : Madame MATHIVET ;
- ✓ *La Secrétaire* : Madame MARCEAU.

- Pétition de la CGT, l'UNSA et SUD RAIL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une pétition relative à la suppression de contrôleurs sur certains trains régionaux et sur le maintien ainsi que le développement des dessertes par train. Ce document est consultable en Mairie et disponible en ligne « *change.org* ».

- Marathon de la Côte Chalonnaise :

Monsieur le Maire annonce que dans le cadre de l'organisation du Marathon de la Côte Chalonnaise, un arrêté d'interdiction de stationnement, de circulation des véhicules et de divagation des animaux a été pris sur l'ensemble de l'itinéraire emprunté par les marathoniens et semi-marathoniens dans les voies suivantes : Rue des Hauts de Dracy, Rue de la Montagne, Rue de Givry, Rue Salomon, Place de la Mairie, Rue du Buet et Chemin du Moulin des Buissons.

Des déviations seront, par conséquent, mises en place de la rue Salomon en direction de la Rue de l'Église et de la Rue de Givry en direction de la Rue des Champs. Seuls les riverains de la Rue du Buet (au niveau du 6 au 12 et du 5 au 11) ainsi que le lotissement des Crays seront autorisés à entrer et à sortir par la rue du Buet.

Pour cette occasion, trois associations dracysiennes proposeront des animations pour les familles des participants.

- Transmissions de divers documents :

- Bulletin d'information n°14 du Grand Chalons ;
- Inventaire du Petit Patrimoine sur le Territoire du Grand Chalons.

Le prochain conseil municipal est prévu le **Mercredi 26 avril 2017 à 19 heures en Mairie**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

Signature pour accord des membres présents.